

Assemblée Générale de l'Association DEMAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 8 OCTOBRE 2019
À MARSEILLE

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	3
II.	Approbation des comptes 2018 de l'association et affectation du résultat.....	3
III.	Examen du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'administration pour 2018 : quitus de gestion	5
IV.	Approbation du budget prévisionnel pour 2020	7
V.	Elections d'administrateurs	7
VI.	Avenants modificatifs et délégations de pouvoirs au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association.....	11
VII.	Questions diverses	12

L'Assemblée Générale est ouverte à 17 heures 47.

I. Introduction

Christiane DELAGE, Présidente de l'Association DEMAIN

Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être venus à notre Assemblée générale annuelle.

Nous allons vous présenter un film d'animation qui présente l'association DEMAIN accompagné de deux vidéos relatives à deux des associations que nous soutenons chaque années à travers un don.

Une vidéo de présentation de l'Association est diffusée, suivie de vidéos de présentation des associations L'Envol et AIRG France.

Christiane DELAGE

Nous allons poursuivre l'Assemblée générale ordinaire avec à l'ordre du jour l'approbation des comptes, le rapport de gestion et d'activité, le budget pour l'exercice 2020, l'élection des administrateurs, les évolutions des contrats et à la fin, vos questions.

Vincent ROUHIER

Je vous rappelle les conditions de quorum pour les délibérations de l'Assemblée : pour que l'Assemblée soit valide, il faut que 1 000 adhérents ou le 1/30^{ème} des adhérents requis soient présents ou représentés.

Dix-neuf adhérents sont aujourd'hui présents et 2 582 adhérents ont donné pouvoir. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Christiane DELAGE

Nous allons dérouler les points successifs de l'ordre du jour. Je passe la parole à Vincent ROUHIER, expert-comptable, pour les comptes de l'association.

II. Approbation des comptes 2018 de l'association et affectation du résultat

Vincent ROUHIER

Cette année, les produits se sont élevés à 612 509 euros, en légère baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. En revanche, les charges ont progressé, passant de 507 255 euros à 623 610 euros, car des opérations de marketing ont été engagées pour mieux faire connaître l'association.

Les frais les plus importants sont dus à la convocation à cette Assemblée générale, car chaque adhérent doit être convoqué par lettre simple ou par *e-mail*. Compte tenu de ces éléments le résultat d'exploitation est donc déficitaire de 11 101 euros.

Il faut ensuite prendre en compte des produits financiers assez importants puisque l'association a placé sa trésorerie sur des contrats anciens qui lui rapportent entre 2 et 4 % par an. Ces produits, tout en restant significatifs, s'inscrivent en baisse par rapport à l'année dernière, car des contrats sont arrivés à échéance. Le résultat financier s'élève à 202 805 euros et, une fois que l'impôt sur les sociétés est payé, à hauteur de 48 722 euros, il reste un excédent positif de 142 983 euros.

S'agissant du bilan, nous retrouvons à l'actif le poste « autres créances » qui correspond aux cotisations relatives à l'année 2018 qui ont été encaissées au premier semestre 2019 pour 136 968 euros. Il faut également prendre en compte la trésorerie placée pour 7 053 167 euros,

des disponibilités bancaires pour 1 061 975 euros et des charges constatées d'avance pour 935 euros. Le total de l'actif s'élève donc à 8 253 045 euros.

Pour le passif, les capitaux propres, qui correspondent au résultat et aux réserves accumulées par l'association, s'élèvent à 7 877 653 euros. Les dettes fournisseurs, qui ont été payées au cours du premier trimestre 2019, et les produits constatés d'avance (droits d'entrée des produits retraite) constituent les autres postes.

Vous pourrez poser des questions en fin d'Assemblée générale.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante : 100 000 euros sont versés au fonds associatif, ce qui permet d'aider les adhérents de l'association et le solde est affecté en report à nouveau.

Passons au vote de la première résolution.

Christiane DELAGE

« L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2018, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice de 142 983 € :

- *au fonds associatif pour 100 000 euros ;*
- *le solde, soit 42 983 euros, au report à nouveau. »*

Vincent ROUHIER

Les adhérents qui veulent voter contre peuvent se manifester. J'enregistre un vote contre.

Josyane GLAD

Ne faudrait-il pas relever l'identité des personnes qui votent contre ?

Vincent ROUHIER

Non, ce n'est pas nécessaire dans la mesure où les votants disposant de pouvoirs me sont connus pour que je puisse effectuer le décompte.

Josyane GLAD

En ce qui me concerne, je souhaite que soit porté au procès-verbal le fait que je vote contre une résolution.

Vincent ROUHIER

En l'absence d'opposition de la salle, nous acceptons exceptionnellement d'insérer cette mention au procès-verbal.

Josyane GLAD

Les 100 000 euros sont-ils destinés à aider les associations ?

Vincent ROUHIER

Non, les fonds placés sur le fonds social bénéficient uniquement aux adhérents de l'association.

Christiane DELAGE

Quarante dossiers de fonds social ont été acceptés : ils répondent à des problématiques de mobilité, de lunettes, d'aménagement d'intérieur, de fauteuils roulants...

Vincent ROUHIER

Je n'enregistre aucune abstention.

La première résolution est donc approuvée à la majorité des votants.

Christiane DELAGE

Passons au rapport d'activité 2018.

III. Examen du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'administration pour 2018 : quitus de gestion**Christiane DELAGE**

Nous pouvons mettre en exergue les points suivants :

- la revalorisation des contrats ;
- l'évolution des garanties contractuelles ;
- la poursuite du soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé ;
- le fonds associatif.

Je passe la parole à Cédric PELLETIER, responsable Actuariat Retraite Individuelle de Groupama Gan Vie.

1. Taux de revalorisation validés**Cédric PELLETIER**

Les contrats de retraite mono-support ont été augmentés de 1,05 %, sauf s'il existe un engagement de taux minimum garantis. Pour les contrats de prévoyance « vie entière », le taux de revalorisation est identique. Les prestations en cours de service des indemnités journalières et des rentes pour les contrats GAN active, GAN altitude, GAN alter ego et GAN génériques de plus d'un an ont été revalorisés de 2 %.

Enfin, les prestations des indemnités journalières et des rentes en service depuis plus d'un an pour les produits MPS et dépendance n'ont pas été revalorisés.

2. Revalorisations en cas de sortie

Les taux de revalorisation en cas de sortie sont les suivants :

- Sorties au terme : 1,0 % ;
- Autres sorties (rachats) : 0 %.

3. Majoration des cotisations et garanties sur les contrats de prévoyance

Contractuellement, nous suivons le taux du plafond annuel de la Sécurité sociale qui se situe à 2 %. Les produits concernés sont les suivants : Dimension Avenir Agriculteurs I et II, Record I Professionnels et Record II, Gan Active, Gan Attitude, Gan AlterEgo, Générique et Sigma.

Les autres contrats bénéficient également d'une revalorisation de 2 %.

4. Autres paramètres

Les autres paramètres de tarification, de limites sur les âges et les montants de garantie demeurent inchangés, ainsi que les tarifs pour les options décès et incapacités des contrats Dimension Avenir Agriculteur et Prévention Avenir.

5. Point sur les nouveaux contrats et avenants signés par l'Association

Christiane DELAGE

Un nouveau contrat de santé a été signé (Gan Santé) entre l'Association et Gan Assurances. Un avenant a été signé pour passer du mode indemnitaire au mode forfaitaire sur la garantie Incapacité Temporaire du contrat Gan AlterEgo entre l'Association et Groupama Gan Vie.

Un avenant a été signé pour passer d'un règlement à terme échu à un paiement d'avance terme à échoir sur plusieurs contrats :

- Dimension Prévoyance Prescripteurs ;
- Plan de Prévoyance Modulable pour l'Entreprise ;
- Les offres Prévoyance et Santé dédiées aux adhérents du Club des Jeunes Experts Comptables ;
- Dimension Prescripteurs Santé ;
- Plan Santé Modulable ;
- Le régime Complémentaire Santé « Prescripteurs ».

6. Activité de l'Association

S'agissant du fonds associatif, je vous ai déjà indiqué que 40 dossiers ont été acceptés sur 47 étudiés. Pour qu'un dossier soit accepté, les demandeurs doivent fournir leur feuille d'imposition, accompagnée du détail de leurs charges. Nous prenons également en compte les éventuels versements déjà effectués par la mutuelle ou l'assureur. La décision intervient ensuite lors du Conseil et le niveau de l'aide varie en fonction de chaque situation.

Je vous rappelle que certains adhérents de Demain sont également adhérents des associations L'Envol et l'AIRG.

Nous avons également assisté au congrès du SNAGAN (Syndicat National des Agents du GAN) à Nancy.

Nous avons participé à l'opération « deux mois offerts » pour le lancement du nouveau produit GAN Santé. Dans le cadre de notre partenariat avec les associations citées précédemment, nous avons participé aux Assemblées générales et aux séjours des enfants. Par ailleurs, nous nous rendons souvent sur place pour vérifier la réalité des actions entreprises.

Je donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation du rapport d'activité et de gestion pour l'exercice 2018 approuve ce rapport et donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé, au Conseil d'administration. »

Vincent ROUHIER

La résolution est soumise au vote.

Je compte une voix contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

La deuxième résolution est adoptée à la majorité.

IV. Approbation du budget prévisionnel pour 2020

Vincent ROUHIER

Nous commencerons par un rapide point sur l'exécution du budget 2019. Nous avons prévu 918 000 euros de dépenses pour l'année 2019, mais le total sera inférieur, à 692 000 euros. Les comptes de l'association atteindront vraisemblablement l'équilibre et devraient même être excédentaires, à hauteur de 21 000 euros. Nous avons enregistré une diminution de nos charges, car nous avons décalé une opération de communication en 2020. Nous retrouverons donc le niveau de charges prévu l'année prochaine.

Pour le budget 2020, qui est soumis à votre vote, les produits prévus sont plutôt stables. Les cotisations et les droits d'entrée devraient s'élever à 649 000 euros et les produits financiers sont attendus à 36 000 euros, contre 200 000 euros cette année. Le total de produits s'élèvera donc à 685 249 euros.

Le total des charges devrait atteindre 915 000 euros : une opération de communication devrait être engagée avec notamment la diffusion d'un magazine qui sera envoyé aux adhérents. En théorie, le solde devrait être négatif et atteindre 231 000 euros, ce qui constitue un montant que l'association peut absorber, compte tenu de sa trésorerie.

De la salle

Quel est le montant de la trésorerie ?

Vincent ROUHIER

Elle s'élève à 8 millions d'euros environ.

Christiane DELAGE

Je sou mets au vote la troisième résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Conseil d'administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2020, approuve ce budget. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 2 votes contre (dont Mme GLAD).

Je compte une abstention.

La troisième résolution est adoptée à la majorité.

V. Elections d'administrateurs

Christiane DELAGE

Cette année, le mandat de plusieurs administrateurs arrive à son terme, une démission a été enregistrée et le Conseil d'administration a le plaisir d'accueillir deux candidates qui vont se présenter. Je donne la parole à Mme GILLES.

Catherine GILLES

Je travaille pour GAN Assurances. Mon expérience dans le domaine de l'assurance est longue : j'ai démarré ma carrière dans le risque industriel, puis je suis passée au risque professionnel. J'ai ensuite été chef de produit auto/habitation. Il y a une dizaine d'années, j'ai passé mon diplôme universitaire de gestion de patrimoine, ce qui m'a permis d'occuper le poste de chef de produit épargne/retraite/prévoyance. Depuis 2018, je travaille dans le service de la santé avec un poste plus transverse, en lien avec les équipes de souscription de Villeneuve-d'Ascq et avec Groupama GAN Vie qui gère les prestations.

Je suis là pour répondre à toutes vos questions.

Françoise BOISVERT

J'ai eu le plaisir d'être pressentie par le Conseil d'administration. Je suis expert-comptable, commissaire aux comptes dans le secteur associatif et celui de la retraite. Je suis également administrateur de notre caisse de retraite, celle des experts-comptables. Pendant plus de dix ans, je me suis occupée de prévention santé pour faire d'une association la première banque de données médicales au monde. Je reste toujours attachée à ce monde associatif, de prévention santé et d'assistance aux associations qui investissent dans des projets à caractère social et mutualiste. Je serais heureuse de rejoindre le Conseil d'administration.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la quatrième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Madame Christiane DELAGE, chef d'entreprise retraitée, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Madame DELAGE ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes ».

Vincent ROUHIER

Je rappelle que Mme DELAGE est la Présidente.

J'enregistre un vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

Mme Christiane DELAGE est élue à la majorité.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la cinquième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Emmanuel HEBERT, expert-comptable, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Monsieur HEBERT ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD)

Les autres adhérents votent pour.

M. Emmanuel HEBERT est élu à la majorité.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la sixième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Henri GOIZE, cadre en assurance retraité, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Monsieur GOIZE ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

M. Henri GOIZE est élu à la majorité.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la septième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Madame Monique TREMOULET, expert-comptable, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Madame TREMOULET ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

Mme Monique TREMOULET est élue à la majorité.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la huitième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Didier GELBER, cadre en assurance retraité, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Monsieur GELBER ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

M. Didier GELBER est élu à la majorité.

Christiane DELAGE

Je soumets au vote la neuvième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Christian OLIVIER, expert-comptable et commissaire aux comptes, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Monsieur OLIVIER ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 3 votes contre représentant 1674 voix et 3 abstentions.

Les autres adhérents votent pour.

M. Christian OLIVIER n'est donc pas réélu.

De la salle

Y a-t-il une limite d'âge pour être administrateur ?

Christiane DELAGE

Non.

Je soumets au vote la dixième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Madame Françoise BOISVERT, expert-comptable et commissaire aux comptes, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Madame BOISVERT ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

Mme Françoise BOISVERT est élue à la majorité.

Christiane DELAGE

Je sou mets au vote la onzième résolution :

« L'Assemblée générale décide d'élire Madame Catherine GILLES, Responsable Support aux opérations Santé Gan Assurances, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD) et 3 abstentions.

Les autres adhérents votent pour.

Mme Catherine GILLES est élue à la majorité.

VI. Avenants modificatifs et délégations de pouvoirs au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association

Christiane DELAGE

Je sou mets au vote la douzième résolution :

« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration aux fins de signer un avenant aux contrats Gan Santé, Carrés Santé Protector, et aux contrats Santé TNS souscrits par l'Association pour mise en conformité de ceux-ci avec :

- les dispositions législatives et réglementaires issues de la réforme dite du "100 % santé" prévue par la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de Financement de la Sécurité sociale pour 2019 ;*
- l'engagement pris le 14 février 2019 par l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM) et les Fédérations qui la constituent pour l'amélioration de la lisibilité des garanties de complémentaire santé ;*
- les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement 2016/679 du 27 avril 2016. »*

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 vote contre (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

La douzième résolution est adoptée à la majorité.

Christiane DELAGE

Je sou mets au vote la treizième résolution :

« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à des modifications

concernant les dispositions non essentielles de ces contrats, et d'autre part, à leur mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée ou adoptés avant la prochaine Assemblée. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 6 votes contre (dont Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

La treizième résolution est adoptée à la majorité.

Christiane DELAGE

Je sou mets au vote la quatorzième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

Vincent ROUHIER

J'enregistre 1 abstention (Mme GLAD).

Les autres adhérents votent pour.

La quatorzième résolution est adoptée à la majorité.

VII. Questions diverses

Christiane DELAGE

Nous sommes disposés à répondre à toutes vos questions.

De la salle

Comment les pouvoirs sont-ils comptabilisés ?

Vincent ROUHIER

Les pouvoirs ont été comptabilisés par un prestataire. Ils sont enregistrés sur la feuille de présence. Par exemple, Mme la Présidente a eu 1 605 pouvoirs : sa voix compte donc pour 1 605 voix, plus la sienne.

Christiane DELAGE

C'est le nombre de pouvoirs qui compte.

Vincent ROUHIER

Sur 2 582 pouvoirs, la Présidente en a 1 605.

Josyane GLAD

J'ai sous les yeux un document que j'ai imprimé, qui émane d'un site d'alerte : « zataz.com ». Je le tiens à disposition. Ce document, qui concerne les réunions qui ont eu lieu en 2018, est intitulé : « Assurances : Groupama corrige une fuite de plus 700 000 courriers client ». A un moment donné, il est question de notre association : « 90 000 courriers [électroniques] à destination des détenteurs d'un contrat d'assurance souscrit par l'association DEMAIN auprès de Groupama Gan Vie. ». J'aimerais que vous me donniez des explications.

Dans le même ordre d'idée, en 2017, sans être adhérente de l'ADAPIA (Association pour le développement de l'assurance des professions indépendantes et agricoles), j'ai reçu une convocation (papier) pour l'Assemblée Générale de cette association.

Comment ce genre de dysfonctionnement est-il possible ?

Vincent ROUHIER

Vous citez un article d'un organisme qui surveille toutes les malveillances sur Internet et qui a relaté que le prestataire utilisé pour l'envoi des convocations avait un serveur qui n'était pas suffisamment verrouillé. Cela a permis à un pirate informatique de pénétrer relativement facilement. Dès que l'assureur en a eu connaissance, il a agi rapidement pour que cette faille du serveur du prestataire cesse.

De quoi parlons-nous ? Uniquement du fichier des adhérents des associations. Ce fichier contient un nombre limité d'informations : nom, prénom et adresse.

Par ailleurs, il fallait vraiment que le hacker soit pointu pour pouvoir accéder à ce fichier. A priori, nous n'avons pas eu connaissance d'utilisation de ce fichier à des fins malveillantes. Vous le savez, aucun serveur n'est infaillible. Même la CIA ou le FBI se font pirater.

Vous dites avoir reçu une convocation d'une association à laquelle vous n'adhérez pas. Le prestataire a inversé la liste qu'il avait reçue avec l'association concernée. Il s'agit d'une erreur matérielle, toujours regrettable. L'association choisit un prestataire par rapport à ses qualités et à son prix. Nous ne pouvons pas exclure malheureusement toute défaillance du prestataire.

Josyane GLAD

Je trouve ces faits quand même graves.

Vincent ROUHIER

Il est toujours désagréable de savoir que son adresse peut potentiellement circuler « dans la nature », même si l'adresse de chacun est dans l'annuaire.

Josyane GLAD

Pas forcément.

Vincent ROUHIER

Une erreur est toujours regrettable, mais celle-ci n'a pas eu de conséquences dommageables.

Josyane GLAD

Je trouve dommage que vous ne donniez pas la parole aux adhérents à chaque projet de résolution. En effet, pour voter, il faut avoir l'ensemble des informations. Je propose donc qu'à l'avenir, les questions des adhérents soient rattachées à chaque projet de résolution.

Ensuite, j'aimerais savoir si, dans la salle, se trouve quelqu'un qui a signé un contrat Record I avant 1995.

Par rapport aux crédits alloués aux associations caritatives, je répète ce que j'ai dit les années passées : quasiment 10 % du budget est alloué à des structures qui n'ont rien à voir avec l'objet social. Si l'un d'entre vous veut aider L'Envol ou l'AIRG, qu'il monte sa propre association. J'ai voté contre pour cette raison.

Je trouve aussi dommage de rajouter en cours d'exercice des crédits qui n'ont pas été votés. Je voudrais que vous m'expliquiez.

Vincent ROUHIER

Concernant les associations que vous évoquez, la somme qui est votée chaque année est celle qui est allouée, à l'euro près.

En revanche, des différences peuvent exister sur des opérations de marketing ou de communication, qui sont par nature évolutives. Ce sont des budgets importants. Il suffit que le prestataire rende son devis plus tard ou que les membres du Conseil d'administration hésitent à lancer cette opération pour que celle-ci soit décalée sur l'exercice suivant.

Josyane GLAD

J'ai peut-être mal formulé ma question. Pouvez-vous reprojeter le budget ?

Vincent ROUHIER

Le budget qui vous a été projeté est synthétique.

Josyane GLAD

Il ne s'agit pas du tout de ce tableau. Sur la version détaillée du budget prévisionnel 2018-2020 qui est sur le site Internet, j'ai constaté, pour deux ou trois associations, des différences de 10 000 ou 15 000 euros entre le voté et le réalisé, ou entre le réalisé et le prévisionnel.

Vincent ROUHIER

C'est exact. Pour L'Envol, il avait été voté 30 000 euros. Au final, 45 000 euros ont été alloués à cette association parce qu'une dotation exceptionnelle de 15 000 euros a été accordée pour un stage d'été.

Josyane GLAD

Je suis contre ce genre de procédé. Je crois que le même phénomène a eu lieu l'an passé avec une autre association.

Vincent ROUHIER

Je n'ai pas le document de l'année précédente.

Josyane GLAD

Peut-on répondre à ma question sur le contrat Record I ?

Vincent ROUHIER

Vous avez fait une annonce. Je pense que les adhérents vous ont entendu. S'ils ont envie de venir vous voir, ils n'y manqueront pas.

Josyane GLAD

Ils peuvent venir me voir à l'issue de la séance. Ce contrat a été signé en 1986 à un taux garanti de 4,5 %. A la suite d'un avenant, dont je conteste la légalité, il a été supprimé. J'ai accompli pendant longtemps des tentatives pour régler amiablement le litige et je continue sur ma lancée.

Vincent ROUHIER

Nous en prenons note.

Josyane GLAD

J'invite les personnes intéressées à me rejoindre à l'issue de l'Assemblée Générale.

De la salle

Combien y a-t-il d'adhérents et d'administrateurs à Demain ?

Vincent ROUHIER

195 000 adhérents environ et 10 administrateurs.

De la salle

Quelle est la répartition hommes-femmes ?

Vincent ROUHIER

Les deux administratrices qui ont été nommées sont deux femmes. Le nouveau Conseil d'administration sera composé de 4 femmes et de 6 hommes.

De la salle

Il y a beaucoup d'experts-comptables.

Vincent ROUHIER

Oui. Peut-être que les experts-comptables sont plus disponibles que les autres ?

De la salle

Je suis surpris d'avoir été invité. J'adhère au Gan par rapport à la santé. Est-ce vous qui remboursez les prestations ?

Vincent ROUHIER

Non. A chaque fois que vous signez un contrat d'assurance, vous adhérez en même temps à une association qui vous représente auprès de l'assureur. Normalement, votre agent vous l'indique et vous apposez votre signature.

Ce modèle est dupliqué à l'ensemble du secteur des assurances. Il permet de fluidifier le système parce que l'assureur a un représentant à qui il s'adresse, notamment lorsqu'il doit modifier les contrats.

De la salle

Comment cette association est-elle financée ?

Vincent ROUHIER

C'est vous qui cotisez lorsque vous souscrivez le contrat. Certains contrats sont en droit d'entrée unique et d'autres en cotisation annuelle.

De la salle

Est-ce que vous nous défendez ?

Vincent ROUHIER

Vous n'êtes pas attaqués non plus.

De la salle

Madame est en conflit avec l'assureur.

Vincent ROUHIER

Quand l'assureur propose des modifications portant sur le contrat d'assurances à l'association, les administrateurs en discutent et posent à l'assureur des questions qui aboutissent à la suppression ou au rajout de clauses contractuelles.

De la salle

Dans le cas de Madame qui n'est pas satisfaite, la défendez-vous ?

Vincent ROUHIER

Madame Glad bénéficiait d'un contrat avec un taux garanti à 4.5%. Ce taux garanti a été supprimé à la demande de l'assureur. Cette suppression a été validée, à l'époque, par l'Assemblée Générale. Le schéma juridique a suivi son ordre naturel.

Christiane DELAGE

Ce n'était pas le seul assureur qui a pris cette décision.

De la salle

En effet. Quelques années plus tard, c'est l'article 83, dont le taux de revalorisation garanti est à 4,5 %, qui a été supprimé, mais uniquement sur les nouveaux versements. En revanche, sur l'épargne constituée, l'assureur est tenu de continuer à verser le même taux.

Josyane GLAD

Les versements antérieurs qui constituent progressivement l'épargne restent rémunérés à 4,5 % ?

De la salle

Oui.

Didier GELBER

L'article 83 n'est pas du tout régi par les mêmes dispositions du code des assurances que les contrats souscrits par l'Association Demain. Les contrats de l'Association Demain sont des contrats de groupe à adhésion individuelle, ce qui change tout.

De la salle

Generali a aussi réduit les taux à 4,5 %.

Vincent ROUHIER

Tous les assureurs l'ont fait. Nous sommes dans la problématique des taux négatifs aujourd'hui. Si l'on avait conservé des taux à 4,5 % avec des rendements des emprunts d'Etat à zéro, il ne resterait plus beaucoup d'assureurs sur la place.

Josyane GLAD

Ceci étant, il faut quand même respecter la légalité. C'est pourquoi mon action amiable se transforme en action judiciaire. Cette association, comme je l'ai dit en 2016, est un écran pour que l'assureur puisse modifier unilatéralement les contrats, sans que les personnes présentes ici s'en rendent compte si elles ne jettent pas un œil averti, voire professionnel, dans leurs dossiers. Je

tiens à votre disposition le fameux article de Guy COURTIEU, docteur en droit, dont le titre est révélateur : « l'Assurance de groupe dévoyée ».

Didier GELBER

Dès lors que vous êtes dans une voie judiciaire, les échanges ont lieu entre avocats uniquement. Vous ne devriez donc pas parler de la procédure judiciaire aujourd'hui.

Josyane GLAD

Je suis adhérente et je peux poser des questions. Je n'ai pas divulgué de secret pour l'instant.

Christiane DELAGE

Si vous n'avez plus de questions, je vous propose de clore cette Assemblée. Je vous remercie pour votre présence.

L'Assemblée Générale est close à 18 heures 51.